

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

# Cadre réservé à l'autorité environnementale Date de réception : Dossier complet le : N° d'enregistrement : 3110512017 25107117 2017-2515 1. Intitulé du projet Création de serres d'une surface de 3.16 ha, sur la commune de Villeneuve en Retz (Fresnay en Retz). 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s) 2.1 Personne physique

Prénom

2.2 Personne morale

Nom

Dénomination ou raison sociale

SCEA FLEURY BIO

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

FLEURY Véronique, secrétaire

RCS / SIRET 5 1 3 9 3 0 7 7 6 0 0 0 2 8 Forme juridique SCEA

## Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Rubrique 39	Création de serres d'une surface de 3.16 ha
	IOTA 2.1.50

## 4. Caractéristiques générales du projet

# Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La SCEA Fleury Bio souhaite créé deux serres multichapelles destinées exclusivement à la culture maraîchère. La SCEA souhaite développer sa production.

La SCEA Fleury Bio possède une serre de 3.25 ha sur le site. Cette serre a été créée en 2011 (ouvrage autorisé avant le 1er juin

Les serres seront constituées de 13 et 4 chapelles apposées les unes aux autres. Les chapelles d'une largeur de 11.6m présenteront une hauteur de 7.4m au faîtage. Les matériaux utilisés sont l'acier galvanisé et bâche en PVC.

Les serres seront construites sur des terrains nus : actuellement cultivés pour le maraîchage de plein champ avec ou sans petit tunnel plastique.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

<b>4.2 Objectifs du projet</b> L'objectif premier est le développement économique de la S	SCEA Fleury Bio.	
La mise en place des serres permet une croissance plus rapid serres.	de des plants par l'augmentation des températures à l'intérie	eur des
Les serres permettent aussi à l'exploitant de diminuer les ap quantité adaptée.	pports d'eau, de fertilisant et d'intrants. Les doses sont apport	tées en
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux		
	ns un premier temps une phase terrassement, puis une phas àce à de petits engins de levage. Ce mode constructif présent	

Les travaux seront réalisés en une seule phase.

**4.3.2 dans sa phase d'exploitation**L'activité de maraîchage pourra débuter dès la fin de la réalisation des travaux. Le projet n'entraîne aucune modification de culture : culture maraîchère. La création de serre a permis de faire passer une parcelle en culture biologique. Les eaux de pluies engendrées par le projet seront tamponnées avant rejet dans le milieu naturel : bassin de rétention.

La décision de l'autorité environn	inistrative(s) d'autorisation le projet ementale devra être jointe au(x) do u concernant le rejet des eaux pluvial	
		ération - préciser les unités de mesure utilisées
Surface d'assiette (surface parcelle d' Surface d'emprise au sol des deux s Hauteur au faîtage :		Valeur(s)  8.2 ha  3.16 ha  7.40m
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographique	s <sup>1</sup> Long. 47°00'39"N Lat. 1_°50'21"O
L'Aubrais 44580 VILLENEUVE EN RETZ	Pour les catégories 5° a), 6° c et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) l'annexe à l'article R. 122-2 c code de l'environnement :	),   de
	Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	Long ° ' " _ Lat ° ' " _ Long ° ' " _ Lat ° ' " _
	Joignez à votre demande les	annexes n° 2 à 6
4.7 S'agit-il d'une modification/ext 4.7.1 Si oui, cette installation environnementale?	ension d'une installation ou d'un ou ou cet ouvrage a-t-il fait l'objo La serre existante hauteur de 7.40m	et d'une évaluation Oui Non X a été créée en 2011. La serre s'étend sur 3.25ha, avec une
4.7.2 Si oui, décrivez sommaire différentes composantes de vo indiquez à quelle date il a été	tre projet et	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

# 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html</a>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<a href="http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/">http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/</a>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?			Projet situé en dehors de la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage des Chaumes à Machecoul.
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		Le projet se situe à 1.2 km de la Zone de Protection Spéciale et de la Zone Spéciale de Conservation Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts (FR8512009 et FR5200653).
D'un site classé ?		X	

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

# **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	Irrigation des cultures. Le site est déjà irrigué. Le projet n'augmentera pas les prélèvements actuels.
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Les terrains sont occupés par du maraîchage, ils ne présentent donc pas d'intérêt écologique particulier.
Milieu nature			X	Le site ne présente pas de sensibilité particulière au niveau environnementa ni de biotope remarquable. Il est en dehors des sites Natura 2000, situés à 1.2 km au sud-ouest du projet

***************************************				
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	Les parcelles ont une vocation agricole et conservent cette vocation.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	×		La commune est concernée par le transport de matière dangereuse. Le projet est concerné par ce risque extérieur à l'exploitation du fait de son emplacement : axe routier (RD13) proche du site (environ 400m).
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		La commune est en zone de sismícité modérée (3).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Le projet sera accessible pour les engins agricoles et les véhicules de l'entreprise, comme actuellement. L'impact existant ne sera pas amplifié.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×	×	La phase réalisation des travaux occasionnera du bruit lié aux engins de chantier. Ce sont des nuisances temporaires et de faibles intensité. Les périodes de fonctionnement s'échelonneront le jour.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	×	La phase travaux (terrassement) pourra engendrer des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	Serres non éclairées
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Les rejets concernent les eaux pluviales de ruissellement sur les serres. Un dossier loi sur l'eau est en cours de réalisation. Les eaux pluviales seront tamponnées dans les bassins de rétention existants (bassins réalisés lors de la création des serres de 2011) avant rejet dans le milieu naturel. Ces bassins devront être redimensionnés puisque les serres en projet n'étaient pas prévues, ce point sera analysé dans le dossier loi sur l'eau.
	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux?		×	Le chantier produira des déchets qui seront éliminés suivant leur classement (inerte, banal)

	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
Patrimoine / Cadre de vie / Population		×		Les parcelles conservent leurs rôles de production agricole. L'activité maraîchère de plein champ est remplacée par des cultures sous serres.
	ences du projet ident	lifiées c	au 6.1	sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants o
	?			
approuvés Dui	Non X Si oui, décri	vez les	quelles	
approuvés Dui	Non X Si oui, décri	vez les	quelles	
	Non X Si oui, décri	vez les	quelles	
	Non X Si oui, décri	vez les	quelles	
	Non X Si oui, décri	vez les	quelles	
	Non X Si oui, décri	vez les	quelles	
	Non X Si oui, décri	vez les	quelles	
	Non X Si oui, décri	vez les	quelles	
	Non X Si oui, décri	vez les	quelles	
	Non X Si oui, décri	vez les	quelles	
	Non X Si oui, décri	vez les	quelles	
S.3 Les incide	ences du projet identif	ilées au	υ 6.1 sc	ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Dui		ilées au	υ 6.1 sc	ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

La gestion des eaux pluviales sera assurée par des bassins de régulation, dimensionnés pour des pluies décennales, avec défit de fuite de 3 l/s/ha

Les habitations présentes sont bordées de haies et de murs d'environ 1.5 m, pour les habitations situées à l'ouest (voir photo en annexe). L'habitation située au sud est également bordée de haie arbustive. Ce point sera traité plus spécifiquement dans le permis de construire.

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans le cadre de son développement économique, la SCEA Fleury Bio souhaite mettre en place deux serres, d'une surface globale de 3.16 ha. Cette production remplace les cultures maraîchères en plain champ situées sur le projet. L'objectif est de permettre une croissance plus rapide des végétaux.

Le site ne présente pas de sensibilité environnementale particulière et se situe dans un secteur voué au maraîchage. Il ne présente pas de richesse écologique particulière et les zones naturelles alentours seront préservées (ruisseau et ripisylve). Les nuisances sonores et vibrations proviendront de la phase travaux. Le projet fait l'objet d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau, qui traitera des rejets d'eaux pluviales liés à l'imperméabilisation du site.

Au vu de ces éléments, la réalisation d'une étude d'impact ne parait pas justifiée.

### 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	×
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	×
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	Table 1
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	×

8.2 Autres annexes	s volontairement transmises	par le maître	d'ouvrage	ou pétitionnaire
--------------------	-----------------------------	---------------	-----------	------------------

Veuillez compléter le table	au ci-joint e	n indiquant les	annexes	jointes au	présent	formulaire	d'évaluation,	ainsi que le	35
parties auxquelles elles se re	attachent								

Objet		
Photos		
9. Engagement et signature		
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus		X
	3	
Fait à		le,
0: 1		
Signature		
	Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus	

